

DECRET N° 2006-549 DU 11 OCTOBRE 2006

Portant approbation du budget prévisionnel de
l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse
Economique (INSAE) pour l'exercice 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 97-168 du 07 avril 1997 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ;
- Sur** rapport du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 septembre 2006 ;

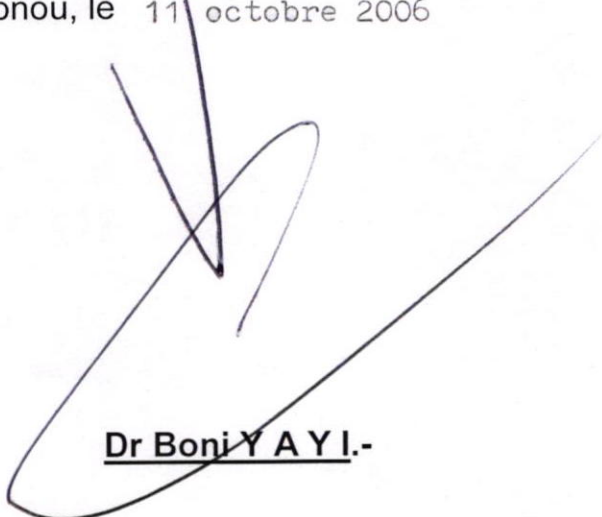
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour l'exercice 2006 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 octobre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Yayi.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et de Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MDCTTU/PR
4 AUTRES MINISTRES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 IGN 2 JO 1.